



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO.2026-04 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement intitulé **Règlement no.2026-04 concernant la régie interne des séances de conseil** a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 9 mars 2026 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 10e jour du mois de mars 2026

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annik Desrosiers, directrice générale et greffière-trésorière du canton de Westbury, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 9 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de mars 2026.

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière